

Flash réglementaire N°36

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **16 janvier au 31 Janvier 2024**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

A RETENIR



- 17/01/2024 – **ESMA** – Les **AES** (EBA, EIOPA et ESMA) publient le premier ensemble de règles dans le cadre de **DORA** pour la gestion des risques liés aux **TIC** et aux **tiers** et la **classification des incidents**. ([Pour plus de détails](#))



- 18/01/2024 – L'**AMF** publie son plan d'action et ses **priorités de supervision** pour l'année 2024. ([Pour plus de détails](#))



- 18/01/2024 – **LCB-FT** – Le **Conseil** et le **Parlement** parviennent à un accord provisoire :
 - sur des règles plus strictes. ([Pour plus de détails](#))
 - sur un corpus réglementaire unique. ([Pour plus de détails](#))



- 24/01/2024 – L'**AFG** met à disposition une note présentant le **calendrier** et les **modalités** d'application de la directive **CSRD** qui entre progressivement en application depuis le 1er janvier 2024. ([Pour plus de détails](#))



- 26/01/2024 – L'**AMF** déclare se conformer aux orientations de l'**ESMA** relatives aux déclarations au titre du règlement **EMIR**. ([Pour plus de détails](#))



- 30/01/2024 – L'**ESMA** renforce sa surveillance des **FIA** de l'**UE** et voit des risques potentiels dans les fonds exposés à des **asymétries d'endettement** et de **liquidité**. ([Pour plus de détails](#))

INFORMATION



- 18/01/2024 - L'**AMF** rappelle les bonnes pratiques en matière de diffusion de l'**information privilégiée**. ([Pour plus de détails](#))



- 22/01/2024 - **AFG** - Table de spreads au titre de **MIF II** et **PRIPs** de décembre 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 24/01/2024 - L'**AFG** publie les **statistiques mensuelles** des **OPC** de droit français. ([Pour plus de détails](#))



- 29/01/2024 - L'**ESMA** lance une consultation sur la *sollicitation inversée* et la classification des **crypto-actifs** en tant qu'instruments financiers dans le cadre de **MiCA**. ([Pour plus de détails](#))



- 30/01/2024 - L'**AMF** présente un guide relatif aux **droits** et **contributions** qui lui sont dus. ([Pour plus de détails](#))

POINT D'ATTENTION



- 22/01/2024 – Le 10 octobre 2023, l'**AMF** a conclu un accord administratif avec un **CIF** suite au non respect :
 - des **limites légales** de son activité ;
 - de ses obligations en matière de détection et de traitement des **conflits d'intérêts** potentiels ;
 - et de ses obligations en matière de dispositif **LCB-FT**.

([Pour plus de détails](#))



- 25/01/2024 – Le 24 janvier 2024, la **Commission des sanctions** de l'**AMF** a prononcé à l'encontre d'une société de droit américain et de 6 personnes physiques (dont ses dirigeants), des sanctions pécuniaires pour un montant total de 4 625 000 €.

Les griefs notifiés portent sur :

- La **manipulation de cours** ;
- Le non-respect de l'obligation de **déclaration des opérations**.

([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

NOUS CONTACTER

 contact@maisondelacompliance.fr

 01 78 95 60 80

 17 avenue Niel – 75017 Paris

 maisondelacompliance.fr